



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

**Exercice 2003 - régie de l'Eau - ouverture de crédit de trésorerie de
3 050 000 euros auprès de la Société Générale**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Madame Laroche; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

Direction des Finances**Exercice 2003 - régie de l'Eau - ouverture de crédit de trésorerie de 3 050 000 euros auprès de la Société Générale**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre du montage de la future Régie d'Eau de la Ville, il est nécessaire de prévoir une ligne de crédit de trésorerie de démarrage.

En effet, le compte au Trésor qui sera ouvert pour la future Régie dès début 2003 ne sera approvisionné qu'au fur et à mesure des émissions de titres de recettes auprès des usagers tout au long de l'année ; la constitution du fonds de roulement de trésorerie se fera progressivement, pour atteindre le montant prévisionnel de recettes fin 2003.

Or la Ville ne devrait faire aucune avance en trésorerie à sa Régie et il est nécessaire de prévoir le paiement régulier des salaires et des fournisseurs, en particulier si de gros projets ont lieu au premier semestre (ex : avenue de Paris, usine Marot...).

Par conséquent, pour un budget de fonctionnement prévisionnel équilibré à plus de 6.500.000 EUR et près de 4.000.000 EUR d'investissement, compte tenu de la date d'émission des premiers gros rôles et de la date d'exigibilité de grosses dépenses associées aux factures de l'exercice précédent (ex : redevance pollution 2^{ème} semestre 2002), nous préconisons de pouvoir tirer au moins 3.050.000 EUR sur la ligne de crédit de trésorerie de départ, au fur et à mesure des besoins.

Ce plafond de tirage pourra être revu à la baisse sur les exercices dès lors que progressivement les recettes perçues auprès des usagers avaient été encaissées.

La consultation des prêteurs a été menée en octobre 2002. Après analyse des offres, celle de la Société Générale présente les conditions financières et techniques les plus adaptées aux contraintes de la Régie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la passation d'un contrat d'ouverture de crédit de trésorerie de 3.050.000 Euros avec la Société Générale ;
les conditions financières sont :

Modalités	Description
intitulé :	Crédit de trésorerie court terme
montant maximum :	3.050.000 Euros
durée :	12 mois
index des tirages :	EONIA, T4M, EURIBOR 1 mois
marge sur index :	0.07 %
EURIBOR 1 mois :	Tirage 1 semaine (de 1 jour à 7 jours)
T4M	Tirage de durée libre
EONIA	Tirage de durée libre
décompte des intérêts :	début le jour de la mise à disposition du chèque au comptable et se termine le jour du remboursement
calcul des intérêts :	en fonction du nombre de jours exact rapporté à 360 jours

périodicité de facturation des intérêts :	Mensuelle et sur Euribor, à l'échéance de chaque tirage.
versement des fonds :	Par virement sur le compte du comptable
remboursement des tirages :	par virement au compte du prêteur chez la Banque de France

- confirmer que la ville se portera caution pour le paiement des intérêts en cas de difficulté (insolvabilité momentanée, dissolution...) de sa Régie et complétera en tant que de besoin la trésorerie ans les meilleurs délais (retard de recouvrement etc.) ;

- autoriser M. le Maire à signer avec le prêteur le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie et tout document s'y rapportant ;

- autoriser M. le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds dans la limite du montant maximal et aux remboursements de fonds, dans les conditions prévues par le contrat ; les ordres seront transmis au prêteur et au Trésorier Principal par téléphone, télécopie ou courrier électronique, par l'ordonnateur ou toute personne légalement déléguée à cette fin.

Les personnes habilitées sont : Marc Lambert, Directeur de la Régie des Eaux, Annie Martel, Responsable Finances Exécutions Budgétaires, Nadine Dunyach, Responsable budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)